G. DE SOISSONS · SOL 3 · DEN.

Nous Louis marie therle Caltrause maire; jean ferant
Lieutenant de maire et Louis Debrouhy Sindique de
La justice fonciere du vilage de mondrepuis; et jean
françois Gaudfroin; jacques trefigny; jean prinet, et antoine
Debrouhy touts quatre habitants dudit mondrepuis; certifions
a touts quil appartiendra que nous avons parfaite Connoissance
que monsieur Sobause Chirurgien residant a origny a traitté
le nommé jean Baptiste pichon natife et residant audit
mondrepuis qui etoit incommodé il y avoit deux mois dune
maladie a nous inconnue; dont il est sorty de son Corps a notre
Connoissance une Certaine quantité de vers intestins, et dont
ledit pichon est parfaitement. en foy de quoy nous avons

No 23.

delivré le present Certifficat pour luy servir et valoir sa
Ce qui sera de raison ; a moudrequin le vingt six jeuin
mil sept Cent soisante six Cattreaux jeain de Bouzy sindic
primet J.f Gaudfrin
antoienne debouzy Jacques Tranigny Jean Sevant talerent

ARC 56 n°4